COMMUNE
D'ANDERLUES

Anderlues, le 11 avril 2023

Place Albert 1er, 21
6150 Anderlues
Province de Hainaut

Personnel ouvrier - Lancement d'une procédure de recrutement pour 1 ouvrier qualifié (h/f/x) au grade D1 – Maçon-Paveur

Conditions générales et particulières

- Etre âgé(e) de 18 ans au moins.
- Etre belge ou être ressortissant ou non d'un pays de l'Union européenne. Pour les ressortissants hors UE, être en possession d'un permis de travail.
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Jouir de ses droits civils et politiques.
- Etre d'une conduite irréprochable et répondant aux exigences de la fonction.
- Réussir un examen portant sur les connaissances professionnelles propres à la fonction.
- Remplir les conditions d'accès pour bénéficier de l'aide à la promotion de l'emploi (APE) au moment de l'engagement.
- Etre en possession d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E.T.S.I. ou après avoir suivi les cours C.T.S.I. ou à l'issue de la 4e année de l'enseignement secondaire (2e degré – CESDD) en rapport avec l'emploi postulé ;
    - ou être en possession d'un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2e degré et en lien avec l'emploi considéré ; .
    - ou être en possession d'un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon.
    - ou être en possession d'un certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien direct avec l'emploi considéré ;
    - Sont considérées comme équivalentes au diplôme ETSI ou CTSI :

1° les formations délivrées par :
- le Forem (certificat de formation professionnelle)
- un centre de formation permanente des classes moyennes (certificat d'apprentissage)
- un centre de formation professionnelle pour handicapés, subsidié par le fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées (AWIP)

2° les attestations de capacités acquises, délivrées dans le cadre de la législation relative à l'apprentissage industriel.

- selon la spécialité, être en possession des agréations prévues pour la promotion;

- pour les agents affectés à la conduite d'un véhicule, être en possession d'un permis de conduire de la catégorie C;

Missions

Dans le respect de la hiérarchie, de la législation, des procédures et des règlements en vigueur, **le maçon – paveur (h/f/x)** placé sous l'autorité d'un brigadier a pour principales missions :

- De réaliser des travaux d'aménagement de bâtiments : des terrassements, des fondations, l'installation des réseaux d'égouttage, les maçonneries, les carrelages,...
- De réaliser de petits travaux d'entretien et de réparations sur des petits ouvrages divers de voirie, d'égouttage, d'ouvrages d'art, de revêtements divers de voirie et de terre-pleins.
- Assurer le nettoyage des égouts/avaloirs/voiries/sentiers/accotements/filets d'eau/places/parkings/trottoirs, de fossés et de cours d'eau (curage)
- Utiliser des engins de chantiers pour réaliser des travaux de terrassement et d'excavation (mini-pelle, tractopelle,), des machines destinées à lever et à déplacer des charges diverses, à des distances et à des hauteurs variables (chargeur télescopique, camion avec grappin, …), des machines destinées à réaliser des travaux d'entretien et de sécurisation du domaine public (tracteur avec bras de fauche, tracteur avec hydrocureuse, camion avec trémie d'épandage).
- Participer de manière récurrente au rôle de garde.
- Collaborer avec tous les membres du service des travaux et de l'administration communale.

Activités (liste non exhaustive)

- **Effectuer** des travaux associés au domaine du bâtiment pour la réalisation des terrassements, des fondations, l'installation des réseaux d'égouttage, des maçonneries, des carrelages,... et de la voirie pour la réalisation, la réparation et l'entretien d'ouvrages d'art (ponceaux, têtes d'aqueduc, murs et éléments de soutènements…), de chambres de visite, de réseau d'égouttage de différentes sections et natures, de revêtements de chaussée et de terre-pleins de différentes natures (hydrocarboné, béton, dalles, pavés, graviers…), d'éléments linéaires (bordures, filets d'eau, bandes de contrebutage, éléments de soutènement préfabriqués …), d'éléments localisés (panneaux de signalisation routière, mobilier urbain, dispositifs ralentisseurs…) .
- **Effectuer** la mise en place d'avaloirs, de taques d'égouts et d'autres éléments localisés.
- **Effectuer** des travaux de terrassement, d'excavation et d'évacuation des déblais.
- **Effectuer** des travaux de remblais
- **Effectuer** sous l'autorité du responsable de la garde, des interventions de sécurisation dans le cadre de son rôle de garde (sécurisation d'effondrements et de zones de danger).
- **Effectuer** des missions de déneigement sur les routes communales (épandage de sels de déneigement au moyen de trémies sur camion ou tracteur, enlèvement de neige au moyen d'une lame chasse-neige sur camion ou tracteur, épandage manuel de sel de déneigement au moyen de pelles, déneigement manuel au moyen de pelles de déneigement)
- **Entretenir** le matériel de travail.
- **Nettoyer** et ranger son matériel et son poste de travail.
- **Utiliser** correctement les produits d'entretien et respecter les instructions de la ligne hiérarchique et du conseiller en prévention concernant la sécurité.
- **Utiliser** les équipements de protection collective et individuelle.
- **Utiliser** les machines, les ustensiles, les appareils, les outils, les produits, les matériaux dans les règles de l'art et suivants les règles de sécurité spécifiques des fabricants des matériels, matériaux et produits à utiliser et à mettre en œuvre.
- **Charger** et décharger du matériel, des matériaux, des machines, de l'équipement et des produits, en respectant les normes de sécurité (sortir les béquilles, stabiliser le véhicule, placer la signalisation, mettre les clignotants,).
- **Conduire** et utiliser les engins de levage.
- **Conduire et utiliser les engins suivants :** tracteur (avec remorque, bras de fauche, hydrocureuse et trémie d'épandage), tractopelle, la camionnette (avec remorque), mini-pelle, chargeur télescopique, camion avec grappin et trémie d'épandage), …
- **Détenir** les brevets liés à la bonne utilisation des engins et les permis de conduire (BE et C).
- **Installer** et approvisionner son poste de travail.

- **Manipuler** le matériel, les outils et les machines avec dextérité et respect.
- **Soulever** des charges lourdes au quotidien en appliquant des méthodes ergonomiques.
- **S'assurer de** respecter les pentes et les niveaux d'écoulement.
- **Sécuriser** le chantier et installer la signalisation.
- **Signaler** au brigadier s'il y a un problème particulier que vous ne pouvez résoudre par vous-même.
- **Signaler** les besoins en produits ou en nouveau matériel.
- **Veiller** à appliquer les mesures d'hygiène (mains, corps, vêtements de travail).
- **Veiller** à respecter les normes de sécurité et à la sécurité des collègues.
- **Faire un croquis** simple de la situation à main levée.
- **Informer** la ligne hiérarchique de tout problème lié à la sécurité ou l'intégrité des équipements de protection collective ou individuelle.
- **Informer** les citoyens dans le cadre de sa fonction.
- **Informer** le SIPPT de tout problème lié à la sécurité.
- **Informer** le supérieur hiérarchique de ce qui se déroule sur le terrain.
- **Veiller** à disposer des plans impétrants avant tout travaux de terrassement
- **Lire** obligatoirement les plans impétrants et réparer et matérialiser les conduites figurant sur ces plans avant l'entame de travaux de terrassement.
- **Lire** les modes d'emploi et fiches techniques du nouveau matériel et des nouveaux produits.
- **Lire** un plan et un cahier de charge.
- **Prendre connaissance** des consignes de travail.
- **Rapporter** les observations de terrain ou difficultés rencontrées au supérieur hiérarchique.
- **Reconnaître** les caractéristiques du sol.
- **Reconnaître** les différents types de panneaux de signalisation.
- **Reconnaître** les symboles sur les produits utilisés (danger...)
- **Rester vigilant** aux risques d'éboulements en réalisant les excavations.
- **S'adapter** aux conditions climatiques (chaleurs, vent, verglas, pluie, humidité...).

Complémentairement à ces activités prioritaires, il/elle pourrait également être amené à (liste non exhaustive) :

- **Gérer** les demandes d'intervention suivant la procédure établie.
- **Ranger** le matériel et son équipement à sa place.
- **Ranger** les produits afin qu'ils ne se renversent pas et en respectant les normes de sécurité
- **Aider** les différents services du service travaux si nécessaire.
- **Collaborer** avec les membres de l'équipe en veillant à leur sécurité.
- **Collaborer** en aidant ou remplaçant occasionnellement les collègues du dépôt communal, selon les besoins du service Travaux.
- **Débriefer** avec les collègues, le supérieur et les conseillers en prévention au sujet des situations difficiles.

- **Interagir** avec les tous les services techniques, les espaces verts et la propreté publique en fonction des besoins.

Compétences

- **Agir avec intégrité et professionnalisme**
  Agir dans le respect des normes de bonnes pratiques professionnelles et veiller à la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.
- **Conseiller**
  Adapter le contenu de son conseil aux besoins de son interlocuteur. Développer un réseau de relations en s'appuyant sur sa crédibilité.
- **Déontologie**
  Faire preuve de droiture, de réserve, de respect des règlementations et de la hiérarchie dans l'exercice de sa fonction.
- **Ethique de la profession**
  Respecter la déontologie propre à la fonction et en particulier le respect du secret professionnel.

- **Service public et respect du "citoyen-client"**
  Assurer au citoyen un accueil de qualité par la délivrance d'un service efficace et efficient dans le respect de la légalité, de l'intérêt général et de l'égalité entre les citoyens.

Dossier de candidature :

Votre dossier de candidature doit être composé :

- D'une lettre de motivation avec la référence du poste, datée et signée ainsi que d'un curriculum vitae ;
- D'un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (modèle 595) ;
- une copie du/de(s) diplôme(s) ;
- une copie du permis de conduire ;
- toutes pièces utiles justifiant d'une expérience en lien avec le poste à pourvoir.

DATE LIMITE : au plus tard pour le 23 juin 2023 (cachet de la poste faisant foi).

Toute candidature incomplète ou déposée hors-délai, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme irrecevable.

Votre contrat

Régime de travail : Temps plein.

Type : CDI.

Epreuves de recrutement :

Réussir et être lauréat des épreuves (éliminatoires) suivantes :

- L'élévation d'un mur en brique simple entre deux retours (20 points);
- travail se rapportant au pavage de voirie (ordinaire, en éventail), des trottoirs, y compris la fondation (20 points);
- connaissance de divers appareillages, avantages des uns et des autres (20 points);
- questions sur la composition des mortiers et sur l'emploi des sables (20 points);
- lecture d'un plan (20 points).

Est considéré (e) admissible le (la) candidat (e) obtenant au minimum 50% des points requis dans chaque matière et 60% au total.

Commission de sélection :

La Commission de sélection sera composée comme suit :
La Directrice générale, Deux responsables du service des travaux, L'Echevin des travaux, Un responsable du service des travaux d'une commune limitrophe.